



# Conseil économique et social

Distr. générale  
15 décembre 2023  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de statistique

### Cinquante-cinquième session

New York, 27 février-1<sup>er</sup> mars 2024

Point 3 h) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises pour examen et décision :**  
**comptabilité environnementale et économique**

## Rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique

### Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2023/325 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer à la Commission de statistique, pour examen et décision, le rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique.

---

\* [E/CN.3/2024/1](#).



## Rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique

### I. Introduction

1. À sa cinquante-quatrième session, tenue du 28 février au 3 mars 2023, la Commission de statistique a adopté la décision 54/110 (voir [E/2023/24](#), chap. I, sect. B), dans laquelle elle :

a) A pris note avec satisfaction du rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique et salué les travaux qui continuent d'être menés pour faire progresser l'utilisation et l'application systématique du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) ;

b) S'est félicitée de l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de son cadre de suivi, a noté avec satisfaction que la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique avait estimé utile d'aligner les activités nationales de suivi sur le Système de comptabilité environnementale et économique afin de tenir compte systématiquement de la biodiversité, a invité les organismes nationaux de statistique à collaborer avec leurs personnes référentes pour la biodiversité et a demandé au Comité de participer activement au processus de la Convention sur la diversité biologique et de faciliter la poursuite de la collaboration entre les acteurs de la statistique et ceux de la biodiversité afin de renforcer les systèmes de suivi nationaux, ainsi que de suivre l'application du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de communiquer des informations à ce sujet ;

c) S'est félicitée de la création de l'Initiative du Groupe des Vingt (G20) contre les lacunes en matière de données et de la participation du Comité aux travaux visant à combler les lacunes dans les données sur les changements climatiques au moyen des comptes du Système de comptabilité environnementale et économique dans les pays du Groupe des Vingt et d'autres pays ;

d) A constaté avec satisfaction les progrès accomplis par le Comité dans la mise en place de bases de données mondiales, en particulier grâce au lancement d'une collecte mondiale de données sur les comptes de l'énergie et des émissions atmosphériques, et pris acte de l'importance que revêtaient ces bases de données pour les initiatives relatives aux changements climatiques et à l'économie circulaire ;

e) S'est félicitée du travail que le Comité a mené en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'Organisation de coopération et de développement économiques pour mettre au point un cadre statistique permettant de mesurer l'économie circulaire ;

f) S'est félicitée des progrès accomplis dans l'exécution du programme de recherche et l'élaboration de méthodes visant à faciliter la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes, s'agissant en particulier des travaux des groupes s'occupant de la comptabilité des écosystèmes forestiers et de la comptabilité des océans, et a exprimé son appui à la collaboration menée par le Comité avec la communauté de l'observation de la Terre pour trouver des moyens solides et financièrement rationnels de mettre l'observation de la Terre au service de la comptabilité des écosystèmes ;

g) S'est félicitée de la collaboration étroite menée par le Comité, le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale et le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale pour actualiser le Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008, notant qu'il importait de tenir compte du

Système de comptabilité environnementale et économique pour que les enjeux environnementaux aient leur place dans le SCN de 2008 actualisé ;

h) A demandé au Comité de continuer de faire avancer le programme de recherche sur le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes, en tenant compte des débats sur l'évaluation menés dans le cadre de l'actualisation du SCN de 2008 ;

i) A exprimé son appui au dialogue entre le Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique et le Comité d'experts de l'ONU en classifications statistiques internationales dans le cadre de la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, de la Classification centrale de produits, de la Classification des fonctions environnementales et de la Classification internationale type des produits énergétiques, ainsi que de la révision à venir de la Classification des fonctions des administrations publiques, en faisant observer qu'il importait que les classifications actualisées tiennent compte des questions environnementales, qu'elles soient bien adaptées à l'établissement des comptes du Système de comptabilité environnementale et économique et que leur champ d'application soit suffisamment orienté vers l'avenir ;

j) A constaté avec satisfaction que la mise en œuvre par les pays du Système de comptabilité environnementale et économique avait progressé et encouragé la poursuite de l'élaboration de guides et d'outils à l'appui de la mise en œuvre du Système, ainsi que le recours aux partenariats et à la collaboration régionale permettant d'accélérer la mise en œuvre ;

k) A demandé que les manuels et les cours d'apprentissage en ligne du Système de comptabilité environnementale et économique soient publiés dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, dans les meilleurs délais ;

l) S'est félicitée des progrès accomplis par le groupe de travail sur la comptabilité des entreprises, ainsi que de l'action menée par le groupe en collaboration avec le Groupe de travail sur les risques financiers liés à des facteurs naturels, la Global Reporting Initiative et l'organisation Capitals Coalition afin de mieux aligner les méthodes et les normes du secteur privé sur le Système de comptabilité environnementale et économique, en notant les avantages qui en découlaient pour les secteurs public et privé ;

m) A pris note de l'actualisation du cadre statistique de mesure de la durabilité du tourisme et encouragé l'établissement de la version finale de ce document, qu'elle attendait avec intérêt.

2. Les travaux du Comité sont organisés autour de quatre grands domaines de travail, les membres du Bureau pilotant les composantes correspondantes du programme de travail, conformément au mandat du Comité. Ces domaines sont les suivants : domaine A – Coordination et communication (dirigé par le Bureau australien de statistique) ; domaine B – Travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs et autres activités de recherche, divisé en deux sous-domaines : domaine B1 – Cadre central du SCEE (dirigé par Statistics Netherlands) et domaine B2 – SCEE pour les écosystèmes (dirigé par l'Afrique du Sud) ; domaine C – Constitution de bases de données [dirigé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)] ; domaine D – Mise en œuvre et renforcement des capacités statistiques (dirigé par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et le Bureau kényan de statistique). Statistique Canada préside actuellement le Comité, après avoir succédé à Statistics Netherlands. Le Comité travaille en étroite collaboration avec le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, présidé par l'Office fédéral

allemand de la statistique, afin de faire progresser les travaux pratiques et méthodologiques du Cadre central du SCEE et du SCEE pour les écosystèmes.

3. Le présent rapport contient une analyse des progrès accomplis au cours de l'année 2023 et des futurs domaines de travail. Les mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre sont présentées à la section VI.

## **II. Domaine A : coordination et communication (dirigé par le Bureau australien de statistique)**

4. Le groupe de travail sur la coordination et la communication s'attache à favoriser la collaboration entre les initiatives liées à la comptabilité économique environnementale et à mettre en œuvre des stratégies pratiques visant à encourager l'utilisation du SCEE pour les nouvelles questions de politique générale. Ces efforts exigent une collaboration entre les organismes nationaux de statistique, les ministères de tutelle et la communauté internationale. En 2023, le groupe de travail, jusqu'alors dirigé par Statistique Canada, est passé sous la direction du Bureau australien de statistique. En outre, il a réorienté son programme de travail afin de finaliser une évaluation du paysage et de commencer à élaborer une série de webinaires.

5. Le groupe de travail a récemment finalisé une évaluation des différents groupes œuvrant dans le domaine de la comptabilité environnementale et des relations qu'ils entretiennent. Plusieurs équipes spéciales et groupes d'experts travaillent dans ce domaine, poursuivant divers objectifs et axant leurs travaux sur différents aspects de la comptabilité et des statistiques environnementales. L'évaluation menée vise à fournir au Comité une vue d'ensemble du domaine de la comptabilité environnementale, afin qu'il puisse à l'avenir mieux collaborer et mieux se coordonner avec les initiatives et les groupes concernés. Elle permettra ainsi de recenser les questions prioritaires émergentes pour le Comité. Cette évaluation du paysage sera tenue à jour et réévaluée chaque année.

6. Le groupe de travail lancera en 2024 une série de webinaires, dans le cadre desquels il mettra en lumière divers domaines d'action prioritaires ou émergents. La série de webinaires visera principalement à présenter les avantages du SCEE, à montrer comment le SCEE peut répondre aux questions stratégiques, à explorer les domaines dans lesquels le SCEE n'a pas été utilisé mais pourrait jouer un rôle et à réunir des personnes issues de différentes disciplines. Le groupe de travail finalisera les thèmes et les dates des webinaires au début de l'année 2024.

7. En outre, le groupe de travail s'est concentré sur l'intégration du SCEE dans cinq domaines thématiques principaux : la biodiversité, la mesure de la durabilité du tourisme, les changements climatiques, l'économie circulaire et la comptabilité des entreprises. Il s'agit de domaines dans lesquels les comptes peuvent fournir de précieuses informations sur les priorités internationales actuelles liées aux défis environnementaux.

### **Biodiversité**

8. À sa quinzième réunion, qui s'est tenue à Montréal (Canada) en décembre 2022, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et son cadre de suivi. Depuis l'adoption du Cadre mondial, le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs, créé sous les auspices de la Convention sur la diversité biologique, a progressé dans l'élaboration des métadonnées nécessaires aux indicateurs du cadre de suivi. Il s'agit notamment de les aligner sur les cadres statistiques élaborés par la Commission, y compris les objectifs de développement durable, le SCEE et le Cadre

pour le développement des statistiques de l'environnement. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a été nommée membre du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs. En particulier, elle assurera la liaison avec le Comité et le Groupe spécial afin de promouvoir le recours aux normes communes relatives aux données et aux méthodes, en particulier en ce qui concerne le suivi des objectifs et des cibles. À cet égard, le SCEE est reconnu comme la base méthodologique sous-jacente pour la compilation des indicateurs phares, notamment : l'indicateur A2 (Étendue des écosystèmes naturels) ; l'indicateur B1 (Services fournis par les écosystèmes) ; l'indicateur 9.1 (Avantages de l'exploitation durable des espèces sauvages). Ces efforts comprendront une consultation étroite avec le Comité technique sur le SCEE pour les écosystèmes ainsi qu'une collaboration avec les organismes nationaux de statistique, les ministères de tutelle et la communauté scientifique, comme indiqué ci-dessous à la section III (domaine B2). Le Groupe spécial devrait approuver la méthodologie générale pour les principaux indicateurs du cadre de suivi d'ici à avril 2024. Les métadonnées seront finalisées à la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, fin 2024.

9. Pour appuyer l'adoption du cadre de suivi et les travaux des parties, l'Union européenne, avec le concours du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et du Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), continue de développer le service mondial d'appui à la connaissance pour la biodiversité<sup>1</sup>. Cette initiative s'appuiera sur les outils, les technologies et les réseaux existants pour soutenir les efforts nationaux de mise en œuvre, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles du Cadre mondial de la biodiversité. Le Comité, par l'intermédiaire du Département, prévoit de contribuer à cette initiative afin d'aider les parties à utiliser des outils et produits statistiques pour le suivi et l'établissement de rapports.

10. En outre, le Département élabore actuellement une proposition de projet visant à appuyer l'élaboration des indicateurs du cadre de suivi en se fondant sur le SCEE pour les écosystèmes. Le projet se concentrera également sur le renforcement des capacités dans plusieurs pays et sur l'appui à la mise à l'essai et à la mise en œuvre des indicateurs fondés sur le SCEE pour les écosystèmes dans ces pays et à la communication d'informations sur les indicateurs.

### **Mesure de la durabilité du tourisme**

11. Le Comité a continué d'œuvrer avec l'Organisation mondiale du tourisme à l'élaboration du cadre statistique de mesure de la durabilité du tourisme, qui vise à fournir un cadre statistique intégré et internationalement reconnu pour mesurer les effets et les dépendances du tourisme sur l'économie, la société et l'environnement. Le cadre, finalisé par le Groupe d'experts sur la mesure de la durabilité du tourisme en 2023, favorise la production par les pays de données fiables et comparables au niveau international sur les performances des pays et des régions infranationales en matière de durabilité du tourisme. Dans le cadre de ce processus, et afin d'assurer une approche cohérente, le Comité et le Comité technique sur le Cadre central du SCEE ont examiné et approuvé le chapitre du cadre statistique axé sur la durabilité environnementale du tourisme, et le lien entre la comptabilité économique et environnementale pertinente et le compte satellite du tourisme revêt une importance certaine dans ce contexte. Après plusieurs séries de consultations, le cadre statistique a fait l'objet d'une consultation mondiale à la fin de l'année 2023, au cours de laquelle

<sup>1</sup> Voir : <https://gkssb.chm-cbd.net/>.

on a sollicité les vues définitives de la communauté statistique (y compris le Comité) et de la communauté des politiques du tourisme<sup>2</sup>.

### Changements climatiques

12. Le domaine A continue de privilégier l'intégration du SCEE dans les initiatives liées aux changements climatiques. Le domaine A et le Comité dans son ensemble ont continué à contribuer à la troisième phase de l'Initiative du G20 contre les lacunes en matière de données. Le plan de travail de l'Initiative a été salué par les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du G20 lors de leur réunion d'octobre 2022 et dans la déclaration qu'ont faite les dirigeants du G20 à Bali en novembre 2022. La moitié des 14 recommandations figurant dans le plan de travail de la troisième phase concernent le manque de données statistiques sur les changements climatiques. Le SCEE fournit la base méthodologique de nombre de ces recommandations, en particulier celles relatives : à la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre et aux empreintes carbone nationales (recommandation 1) ; aux comptes de l'énergie (recommandation 2) ; aux subventions gouvernementales ayant une incidence sur le climat (recommandation 6) ; aux dépenses liées à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets (recommandation 7). Les dirigeants du G20 ont demandé au Fonds monétaire international (FMI), au Conseil de stabilité financière et au Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières, ainsi qu'au G20 et aux économies participantes, de commencer à combler les lacunes en matière de données décrites dans le plan de travail.

13. En 2023, des progrès considérables ont été réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail de la troisième phase de l'Initiative du G20 contre les lacunes en matière de données. Compte tenu de l'éventail des sujets couverts par celle-ci, des équipes spéciales, auxquelles participent des membres du Comité, ont été créées pour organiser et mettre en œuvre le plan de travail. Elles ont organisé en ligne plusieurs réunions et ateliers à l'intention du G20 et des économies participantes afin de favoriser l'application de chaque recommandation, y compris un atelier sur les recommandations 1 à 3 et un atelier distinct sur les recommandations 6 et 7. Ces ateliers ont abordé les cadres méthodologiques existants, les lacunes en matière de données et les résultats des bilans, ainsi que les moyens de surmonter les difficultés et de mieux faire appliquer les recommandations. Les questionnaires mondiaux et d'Eurostat sur les comptes de l'énergie et des émissions atmosphériques seront utilisés comme modèles de données pour combler les lacunes en matière de données au titre des recommandations 1 et 2. En outre, des efforts sont actuellement déployés pour aider les pays à remplir les modèles de données en utilisant des ensembles de données mondiales. En 2024, le Comité, et en particulier le Comité technique sur le Cadre central du SCEE (domaine B1) et le groupe de travail sur la constitution de bases de données (domaine C), continueront d'aider le G20 et les économies participantes à combler ces lacunes.

14. Le groupe de travail sur la coordination et la communication poursuivra la coordination avec la Commission économique pour l'Europe en vue de mener des activités visant à améliorer l'utilité des statistiques officielles pour l'analyse du climat et les politiques y relatives, notamment en faisant progresser l'utilisation du SCEE dans le cadre des indicateurs des changements climatiques. Il a notamment contribué au forum annuel d'experts de la CEE pour les producteurs et les utilisateurs de statistiques liées aux changements climatiques et aux travaux de l'équipe spéciale de

---

<sup>2</sup> De plus amples informations sont disponibles dans le rapport de l'Organisation mondiale du tourisme (E/CN.3/2024/17), soumis à la Commission de statistique à sa cinquante-cinquième session au titre du point de l'ordre du jour sur les statistiques du tourisme.

la CEE sur le rôle des organismes nationaux de statistique dans la réalisation des objectifs climatiques nationaux. L'équipe spéciale élabore des orientations sur le rôle des organismes nationaux de statistique dans l'établissement de rapports dans le cadre de l'Accord de Paris, sur la satisfaction des besoins d'information des décideurs nationaux dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, et sur l'information du public sur les questions liées au climat. Le document d'orientation devrait être finalisé et présenté pour approbation à la Conférence des statisticiens européens en 2024. Les activités du groupe de travail au cours des prochaines années consisteront à échanger avec des groupes internationaux, tels que le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Groupe d'experts des statistiques de l'environnement, afin de faciliter la communication et la collaboration.

### **Économie circulaire**

15. Dans le cadre du domaine A, le Comité participe activement à deux efforts complémentaires sur l'économie circulaire grâce à la participation : a) de l'équipe spéciale de la CEE sur la mesure de l'économie circulaire, établie par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens ; b) du groupe d'experts de l'OCDE sur une nouvelle génération d'informations pour une économie circulaire et efficace en ce qui concerne les ressources.

16. L'équipe spéciale de la CEE a rédigé, conjointement avec le groupe d'experts de l'OCDE, les lignes directrices de la CEE et de l'OCDE pour la mesure de l'économie circulaire (partie A), qui ont été approuvées par la Conférence des statisticiens européens en juin 2023. La partie A clarifie la définition générale de l'économie circulaire, définit un cadre conceptuel de suivi et les limites des statistiques sur l'économie circulaire, et propose un ensemble d'indicateurs harmonisés pour suivre les progrès accomplis et guider leur mesure. Le cadre conceptuel de suivi et les autres considérations relatives à la mesure se fondent largement sur le SCEE. La prochaine étape consistera à rédiger la partie B, qui fournira des orientations sur les sources de données pour la production des indicateurs de base, exposera les exigences en matière de collaboration institutionnelle et fournira des orientations sur l'utilisation des indicateurs et d'autres exemples de cas. Les conclusions de l'équipe spéciale ont montré que le SCEE était approprié pour mesurer plusieurs des facteurs de l'économie circulaire, tels que le recyclage et la réutilisation des matériaux ; des objectifs aux niveaux macro et méso (liés, par exemple, aux secteurs d'activité économique, aux industries et aux villes), tels que la réduction des déchets ; les effets directs et indirects sur des questions telles que les changements climatiques et la perte de biodiversité.

17. Les travaux du groupe d'experts de l'OCDE visent à améliorer la base d'informations pour les politiques d'efficacité des ressources et d'économie circulaire. Ils sont menés en étroite collaboration avec l'équipe spéciale de la CEE, certains éléments étant préparés conjointement. Le groupe d'experts de l'OCDE s'est concentré sur l'élaboration d'une définition pratique et commune de l'économie circulaire, d'un cadre conceptuel harmonisé et d'un ensemble d'indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis et d'appuyer l'élaboration et l'évaluation des politiques. Les résultats de ces travaux sont en cours d'intégration dans un rapport conjoint CEE-OCDE sur la mesure de l'économie circulaire.

### **Comptabilité d'entreprise**

18. Afin de rationaliser son programme de travail, le Comité a décidé d'intégrer les activités du groupe de travail sur le SCEE et la comptabilité d'entreprise (domaine E)

aux activités du domaine A, tout en reconnaissant pleinement qu'il importait de rester engagé et visible dans ce domaine et d'entretenir la dynamique créée par le domaine E en termes d'alignement des cadres et des normes du SCEE et de la comptabilité d'entreprise sur l'environnement et les écosystèmes.

19. En mars 2023, le Comité a participé à la consultation mondiale sur la norme de la Global Reporting Initiative relative à la biodiversité. La norme vise à englober les meilleures pratiques internationalement reconnues et les dernières avancées survenues dans le domaine de la biodiversité afin de fournir des orientations sur la gestion par le secteur privé des incidences liées à la biodiversité et sur la communication de l'information y relative. Le projet de norme relative à la biodiversité contenait déjà plusieurs références et domaines d'alignement sur le SCEE pour les écosystèmes. Le retour d'information du Comité a fourni des exemples de domaines supplémentaires dans lesquels il serait possible de renforcer l'alignement sur le Système, ce qui permettrait d'exploiter les synergies entre la comptabilité du secteur privé et celle du secteur public en ce qui concerne la biodiversité.

20. En 2023, le Département a continué à servir de partenaire au Groupe de travail sur les risques financiers liés à des facteurs naturels dans le domaine des connaissances. Le Groupe de travail a publié ses recommandations en septembre 2023 et les recommandations finales incluent l'utilisation de concepts et de définitions utilisés par le SCEE. Cet alignement devrait faciliter l'utilisation des comptes officiels du SCEE pour la prise de décisions et la communication d'informations du secteur privé, ainsi que l'utilisation par les organismes nationaux de statistique des données du secteur privé pour établir la comptabilité du SCEE.

### **Communication**

21. Le site Web du SCEE<sup>3</sup> et le bulletin d'information trimestriel SEEA News & Notes<sup>4</sup> demeurent les principaux moyens de communication du Comité avec les parties prenantes et le grand public. Ils constituent un mécanisme important en vue du partage par les pays de leurs expériences et publications nationales et de la mise en évidence par le Comité d'initiatives et de manifestations internationales pertinentes pour la communauté, tels que le forum politique de 2023 sur la comptabilité du capital naturel en Afrique et la manifestation parallèle à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 intitulée « Comptabilité de l'eau pour les objectifs de développement durable ». L'audience du bulletin d'information a cru régulièrement au cours de l'année 2023, avec environ 200 nouveaux abonnés. En outre, le Département continue à enrichir la base de connaissances du site Web du SCEE et a ajouté environ 65 publications sur le SCEE en 2023.

22. Au cours de l'année 2023, le Comité a pris part à des discussions avec d'autres groupes, tels que le Réseau de statisticiens économistes et le groupe des Amis de la présidence sur les statistiques sociales et démographiques. Ces discussions ont porté sur la manière d'améliorer l'intégration des mesures relatives à l'économie, à la société et à l'environnement, de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable et d'aborder les questions soulevées dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun ».

---

<sup>3</sup> Voir : <https://seea.un.org/>.

<sup>4</sup> Voir : <https://seea.un.org/content/seea-news-and-notes-archive>.

### III. **Domaine B : travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs et autres activités de recherche**

23. Une grande partie du travail du Comité, ainsi que du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, consiste à faire avancer le programme de recherche du Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique et du SCEE pour les écosystèmes. La présente section retrace les progrès de l'élaboration et de la mise en œuvre de la méthodologie dans ces deux domaines.

#### A. **Domaine B1 : Cadre central du SCEE (dirigé par Statistics Netherlands)**

##### **Mise à jour du Cadre central du SCEE**

24. À sa dix-huitième réunion en 2023, le Comité a discuté d'une éventuelle mise à jour du Cadre central du SCEE, en citant comme facteurs motivant cette initiative la mise à jour du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 et la nécessité de rester cohérent avec le SCN mis à jour, ainsi que des mises à jour à venir d'autres normes et classifications statistiques, de l'adoption du SCEE pour les écosystèmes et des nouveaux progrès accomplis sur le programme de recherche du Cadre central du SCEE. Il a souligné la nécessité de veiller à ce que le Cadre central serve de cadre statistique répondant aux besoins en données des politiques relatives au lien entre l'environnement et l'économie, en particulier les changements climatiques, l'économie circulaire, la biodiversité et la finance durable. Citant ces facteurs, il a approuvé la mise à jour du Cadre central et, notant les préoccupations concernant la disponibilité des ressources et la capacité des organismes nationaux de statistique et des organisations internationales à entreprendre ce travail, a recommandé que ladite mise à jour ait un champ d'application ciblé. Il a demandé au Comité technique sur le Cadre central du SCEE d'élaborer des critères de hiérarchisation des questions et d'évaluer les coûts et les avantages de ces questions.

25. Le Comité technique élabore actuellement une première liste de questions, basée principalement sur le programme de recherche du Cadre central ainsi que sur les contributions issues des discussions du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale et la mise à jour du SCN de 2008. D'une manière générale, les questions peuvent être classées selon différents thèmes, tels que : l'amélioration des classifications dans le Cadre central du SCEE (par exemple, par l'utilisation de nouvelles classifications et l'alignement sur les classifications récemment révisées) ; les améliorations apportées au Cadre central (par exemple, l'amélioration de l'adéquation avec les besoins stratégiques émergents) ; un meilleur alignement entre le Cadre central et le SCEE pour les écosystèmes ; de nouveaux thèmes dans le programme de recherche découlant de la mise en œuvre du Cadre central au cours des dernières années. Il convient de noter qu'un certain nombre de questions liées à la mise à jour du Cadre central du SCEE concernent le chapitre IV sur la comptabilité des flux monétaires ainsi que la garantie de la cohérence avec le SCN de 2025 et de l'alignement sur le SCEE pour les écosystèmes. En outre, les applications du Cadre central du SCEE seront examinées, bien qu'une mise à jour des Applications et extensions du SCEE soit abordée dans le cadre d'un processus distinct, qui fait actuellement l'objet de discussions.

26. Le Comité technique et le Comité élargi diffuseront la liste des questions prioritaires pour une consultation mondiale au cours du premier semestre 2024. Le Comité finalisera ensuite la liste des questions à soumettre à la Commission en 2025. Trouver des sources de financement et des ressources en nature sera également une priorité du Comité au cours de cette période. Le Comité prévoit d'impliquer non

seulement les organismes nationaux de statistique dans le processus de mise à jour, mais aussi la communauté des utilisateurs au sens large, afin de veiller à ce que le Cadre central du SCEE actualisé réponde aux besoins des utilisateurs en matière de données. Une fois la liste des questions finalisée, des documents thématiques seront rédigés et des consultations mondiales seront organisées afin de finaliser le débat sur les différentes questions. Le calendrier du processus de mise à jour du Cadre central du SCEE est coordonné avec les processus de révision à venir des normes connexes telles que la Classification des fonctions des administrations publiques, le Manuel de statistiques de finances publiques et le Manuel de statistiques monétaires et financières. Il est envisagé de finaliser le Cadre central du SCEE actualisé d'ici à 2027 et de le soumettre à la Commission de statistique en 2028. La Commission est invitée à approuver la mise à jour du Cadre central.

### **Participation à la mise à jour des classifications et autres cadres**

27. En 2023, le Comité technique sur le Cadre central du SCEE a continué à apporter une contribution substantielle aux processus de mise à jour en cours pour la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, la Classification centrale de produits et la Classification internationale type des produits énergétiques, afin de s'assurer que ces classifications sont adaptées aux fins de l'établissement du SCEE. Pour la mise à jour de la Classification internationale type par industrie, le Comité technique s'est attaché à rendre visibles les activités liées à l'environnement en les rendant explicites dans les notes explicatives des classes existantes et en créant certaines classes distinctes. Pour le processus de mise à jour de la Classification centrale de produits, il a recensé plusieurs thèmes particulièrement pertinents pour le SCEE, notamment les déchets, les produits et services environnementaux spécifiques, les produits énergétiques et l'alignement de la Classification internationale type des produits énergétiques sur la Classification centrale des produits et la Classification des objectifs environnementaux, en particulier en ce qui concerne les changements climatiques et la biodiversité. Le groupe participe activement aux mises à jour de la Classification internationale type des produits énergétiques et à la révision prochaine de la Classification des fonctions des administrations publiques, afin de s'assurer que les deux classifications peuvent être utilisées efficacement par les statisticiens du SCEE.

28. Eurostat et une équipe spéciale européenne dédiée ont travaillé ces dernières années sur la révision de la classification des activités environnementales, qui sert d'élément fondamental pour établir la comptabilité environnementale dans le SCEE. Une version entièrement développée de la structure d'une nouvelle classification intégrée, regroupant la Classification des activités et dépenses de protection de l'environnement et la Classification des activités de gestion des ressources, désormais appelée Classification des objectifs environnementaux, a été rédigée, accompagnée de notes explicatives. La Classification des objectifs environnementaux a été présentée au Comité technique sur le Cadre central du SCEE et au Comité d'experts en classifications statistiques internationales et a fait l'objet d'une consultation mondiale, administrée par la Division de statistique en tant que secrétariat du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique. Sur la base des résultats de la consultation mondiale et de la classification révisée, le Comité technique et le Comité élargi ont approuvé la Classification des objectifs environnementaux, qui a également été approuvée par le Comité d'experts en classifications statistiques internationales à sa réunion d'octobre 2023, et ont noté l'importance de la mise à jour continue de cette classification, en particulier en ce qui concerne la révision prochaine de la Classification des fonctions des administrations publiques et le processus de mise à jour d'autres normes macroéconomiques, telles que le Cadre central du SCEE, afin d'en assurer l'alignement et la cohérence. La

Classification des objectifs environnementaux est soumise à la Commission pour adoption en tant que norme statistique internationale par le Comité d'experts en classifications statistiques internationales.

29. Le Comité technique sur le Cadre central du SCEE a continué à jouer un rôle clé dans la mise à jour du SCN de 2008 et a examiné les projets de chapitres du SCN de 2025 liés au SCEE, ainsi qu'un glossaire de termes et de définitions. En outre, des membres du Comité participent au groupe informel d'experts de l'OCDE sur le capital naturel, qui a été créé pour relever les défis de la mise en œuvre pratique du SCN de 2025 en ce qui concerne la déclaration du capital naturel et son inclusion dans les mesures nettes de la production et du revenu.

## **B. Domaine B2 : SCEE pour les écosystèmes (dirigé par l'Afrique du Sud)**

30. Après l'adoption du SCEE pour les écosystèmes en mars 2021 et de sa stratégie de mise en œuvre en mars 2022, l'adoption du SCEE pour les écosystèmes par la communauté statistique et au-delà s'est poursuivie. L'élaboration et la mise en œuvre de documents d'orientation ont été supervisées par le Comité technique sur le SCEE pour les écosystèmes, lequel est composé d'experts en comptabilité des écosystèmes provenant de divers États Membres, d'organisations internationales et régionales, d'experts individuels et de président(e)s de groupes de travail du Comité technique. Il se réunit régulièrement, tous les deux mois, pour discuter des progrès accomplis et des évolutions survenues dans la mise en œuvre du SCEE pour les écosystèmes et pour élaborer des lignes directrices de mise en œuvre.

31. Depuis l'adoption du SCEE pour les écosystèmes, le champ d'action du Comité technique a changé, passant de la révision du Cadre de comptabilité écosystémique expérimental du SCEE à l'appui à la mise en œuvre du nouveau cadre. Le Comité technique a donc adopté un nouveau mandat et une nouvelle composition. Le nouveau mandat vise à renforcer l'accent mis sur l'appui à la mise en œuvre du SCEE pour les écosystèmes ; l'ajout de membres renforcera la représentation des pays et des régions au sein du Comité technique.

32. Le Comité technique a adopté son programme de travail pour 2023-2025, qui s'articule autour de six volets principaux : a) l'élaboration de notes d'orientation pratiques pour les pays ; b) l'appui à l'élaboration d'indicateurs phares pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui sont basés sur le SCEE pour les écosystèmes ; c) la supervision des groupes de travail sur les écosystèmes forestiers et la comptabilité des océans ; d) les contributions aux processus plus larges du SCEE et du SCN ; e) la participation à des initiatives connexes ; f) la communauté de pratique sur la comptabilité des écosystèmes. Les deux premiers volets constituent des priorités pour le Comité technique.

33. En ce qui concerne l'élaboration de notes d'orientation pratiques, le Comité technique a donné la priorité aux notes relatives à l'opérationnalisation de la Typologie mondiale des écosystèmes de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, aux approches et méthodes d'établissement de la comptabilité des écosystèmes et aux méthodes de mesure des services écosystémiques (y compris les services de régulation du climat à l'échelle mondiale).

34. Une autre grande priorité du Comité technique est de soutenir le développement des métadonnées des indicateurs phares du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal en rapport avec le SCEE, comme indiqué plus en détail à la section II ci-dessus, aux paragraphes relatifs à la biodiversité. Le Comité technique collabore avec le Groupe spécial d'experts techniques par l'intermédiaire du

Département et contribue à l'élaboration de métadonnées pour les indicateurs liés au SCEE inclus dans le cadre de suivi. Des équipes spéciales ont été créées sous l'égide du Comité technique pour faire avancer ces travaux.

35. Le Comité technique participe à toutes les initiatives pertinentes visant à faire progresser la mise au point et la mise en œuvre d'outils pour la comptabilité des écosystèmes, en particulier pour mesurer l'étendue des écosystèmes et la comptabilité des services écosystémiques. À l'avenir, il souhaiterait établir des mécanismes de coopération avec des initiatives de comptabilité du secteur privé.

36. Afin de faire progresser les travaux méthodologiques, le Comité technique a créé deux groupes de travail sur les écosystèmes forestiers et la comptabilité des océans pour contribuer à l'avancement de la comptabilité écosystémique, respectivement en ce qui concerne les écosystèmes forestiers et les océans. Les groupes de travail recensent les meilleures pratiques, les méthodes, les modèles, les données et les outils, en examinant les aspects biophysiques et monétaires, ainsi qu'en examinant les points d'entrée des politiques.

37. Le groupe de travail sur les écosystèmes forestiers, créé en 2021, est coprésidé par l'Université Rey Juan Carlos en Espagne et l'Université Griffith en Australie, et compte 23 membres issus de plusieurs pays, organisations et établissements universitaires. Il a créé quatre équipes spéciales, dont les travaux portent sur : a) la comptabilité de l'étendue des écosystèmes ; b) la comptabilité de l'état des écosystèmes ; c) la régulation du climat à l'échelle mondiale en tant que service écosystémique rendu par les écosystèmes forestiers ; d) les liens politiques et les utilisateurs de la comptabilité des écosystèmes forestiers. La quatrième équipe spéciale consacrée aux liens politiques et aux utilisateurs de la comptabilité des écosystèmes forestiers a élaboré et publié un document intitulé « Using the system of environmental-economic accounts ecosystem accounting for policy: a case study on forest ecosystems » (Utiliser le Système de comptabilité environnementale et économique pour éclairer les politiques : une étude de cas sur les écosystèmes forestiers). Elle a accompli des progrès considérables dans l'élaboration d'une note décrivant les définitions des écosystèmes forestiers. L'équipe spéciale sur la comptabilité de l'étendue des écosystèmes examine comment traiter les questions de la définition des différents types d'écosystèmes forestiers et de la cartographie de l'étendue et des changements d'étendue des écosystèmes forestiers par rapport à la Typologie mondiale des écosystèmes de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. L'équipe spéciale chargée de la comptabilité de l'état des écosystèmes procède à un inventaire des comptes de l'état des forêts afin de tirer les enseignements des expériences précédentes et de comprendre les caractéristiques utilisées pour établir la comptabilité de l'état des forêts. Enfin, l'équipe spéciale sur la régulation du climat à l'échelle mondiale en tant que service écosystémique rendu par les écosystèmes forestiers élabore une note sur l'amélioration des estimations du stock de carbone à l'aide de la comptabilité des écosystèmes pour la politique de lutte contre les changements climatiques et teste la méthodologie au Sénégal.

38. Le groupe de travail sur la comptabilité des océans est présidé par le Bureau australien de statistique et compte environ 27 membres issus des milieux de la comptabilité environnementale, de la science et de l'économie de l'environnement, représentant des pays, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des universités. Avec le concours du Partenariat mondial pour la comptabilité des océans, il a élaboré un programme de recherche et est convenu d'aborder les sujets de fond suivants dans sept documents de référence qui seront élaborés au cours de la période 2023-2024 : a) un bilan mondial de la mise en œuvre du SCEE en ce qui concerne les océans ; b) les structures de données ; c) la comptabilité des services écosystémiques côtiers et marins ; d) l'évaluation monétaire

des écosystèmes dans le domaine océanique ; e) des indicateurs à fort impact et exploitables issus de la comptabilité des océans ; f) la comptabilité de la biodiversité des écosystèmes marins et côtiers ; g) d'autres comptes thématiques sur les océans.

39. Le groupe de travail sur les indicateurs du SCEE pour les écosystèmes a été créé par le Comité technique en juin 2020 avec l'objectif principal d'appuyer le processus de révision et, en particulier, la rédaction du chapitre 12 du SCEE pour les écosystèmes. Cette tâche a été menée à bien et, depuis l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et la création du Groupe spécial d'experts techniques chargé de donner des conseils sur l'opérationnalisation de son cadre de suivi et de ses indicateurs, avec lequel la Division collaborera, il n'est plus nécessaire de disposer d'un groupe de travail consacré aux indicateurs. Le groupe de travail a ainsi été dissous et la tâche consistant à appuyer la mise au point d'indicateurs a été confiée au Comité technique lui-même.

40. De même, le sous-groupe sur la comptabilité de la biodiversité a été créé en 2020 dans le but d'appuyer le processus de révision, en particulier la rédaction du chapitre 13, en s'appuyant sur une série d'avancées conceptuelles et d'expériences pratiques en matière de comptabilité et de mesure de la biodiversité. La tâche ayant été achevée avec la révision du SCEE pour les écosystèmes, il a été dissous. Toutefois, la contribution du SCEE pour les écosystèmes à la comptabilité de la biodiversité, et notamment à la mise en œuvre et au suivi du Cadre mondial de la biodiversité, reste une priorité pour l'ensemble du Comité technique.

41. Pour faciliter la mise en œuvre du SCEE pour les écosystèmes, le Département a travaillé avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et le Comité d'experts en classifications statistiques internationales afin d'inclure la Typologie mondiale des écosystèmes de l'Union internationale dans la famille des classifications internationales. La Typologie mondiale des écosystèmes est la classification de référence pour les types d'écosystèmes dans le SCEE pour les écosystèmes, et, en tant que telle, sous-tend l'ensemble de la comptabilité des écosystèmes. Elle est soumise à la Commission par le Comité d'experts en classifications statistiques internationales en vue de son adoption en tant que norme statistique internationale.

### **C. Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale (dirigé par l'Office fédéral allemand de la statistique)**

42. Le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale est un groupe d'étude composé d'experts issus d'organismes nationaux de statistique et d'organisations internationales. Il se réunit chaque année et constitue un forum de discussion et de travail pour le développement conceptuel et méthodologique de la comptabilité environnementale et économique. La vingt-neuvième réunion du Groupe de Londres, organisée par Statistics South Africa, s'est tenue à Pretoria du 11 au 15 septembre 2023.

43. La réunion a notamment porté sur la prochaine mise à jour du Cadre central du SCEE. Le Groupe de Londres a réaffirmé qu'il aidait le Comité technique sur le Cadre central du SCEE à faire avancer les questions méthodologiques. À cette fin, il contribuera au débat sur les questions recensées pour la mise à jour du Cadre central du SCEE et élaborera des documents de position.

44. En coordination avec le Comité technique sur le Cadre central du SCEE, le Groupe de Londres est convenu de préparer des documents de position pour la réunion de 2024 portant sur : a) l'intégration des dépenses liées à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets en tant que nouveaux

comptes du SCEE ; b) le traitement des certificats d'émission dans la comptabilité économique et environnementale ; c) la compatibilité des classifications et des règles de comptabilisation des taxes environnementales entre les comptes monétaires et physiques dans le SCEE et le SCN ; d) le traitement des flux d'origine humaine dans l'environnement. Au cours de sa réunion, le Groupe de Londres a discuté d'applications et de techniques plus pratiques, y compris, par exemple, des modèles entrée-sortie et de la correction des variations saisonnières des comptes trimestriels des émissions atmosphériques. Il est ainsi convenu que les méthodes techniques existantes pour procéder à la correction des variations saisonnières pourraient être appliquées aux comptes trimestriels des émissions atmosphériques. En outre, lors de son débat sur les modèles entrée-sortie, il a mis en évidence d'importantes utilisations analytiques des comptes du SCEE, bien qu'il soit convenu qu'il n'y avait pas eu de faits nouveaux pertinents pour la mise à jour du Cadre central du SCEE.

45. Le Groupe de Londres œuvrera à l'élaboration d'une note thématique sur les recommandations générales relatives à l'établissement de niveaux de référence et à l'utilisation de la modélisation avec les comptes du SCEE. Sur la base de ces recommandations générales, des documents de position sur l'évaluation des services écosystémiques et sur les subventions potentiellement préjudiciables à l'environnement (y compris les dégrèvements fiscaux) seront élaborés d'ici à 2025. Le bureau du Groupe de Londres a décidé d'inclure deux nouveaux sujets à explorer en 2024 : les comptes ventilés géographiquement et l'inclusion de l'agriculture dans les comptes de l'énergie.

46. Afin de favoriser une collaboration efficace au-delà des réunions annuelles, un forum de discussion en ligne sera mis en place. La réunion de 2024 sera organisée par le Bureau d'analyse économique à Washington, et celle de 2025 par Statistics Estonia.

#### **IV. Domaine C : constitution de bases de données (dirigé par l'OCDE)**

47. Le groupe de travail sur la constitution de bases de données est composé de membres d'organisations internationales responsables du développement de compilations internationales pour les cinq comptes prioritaires (émissions atmosphériques, énergie, flux matière, terre et eau), ainsi que pour d'autres compilations SCEE internationales émergentes. Les comptes prioritaires ont été définis lors de la onzième réunion du Comité, en 2016.

##### *Bases de données mondiales*

48. L'objectif du groupe de travail sur la constitution de bases de données est d'établir un ensemble de bases de données mondiales du SCEE afin de fournir aux utilisateurs des ensembles de données conformes au SCEE pour l'élaboration et l'analyse de politiques intégrées, y compris pour les objectifs de développement durable. Ceci est fait en coordonnant l'appui à la constitution des bases de données du SCEE au niveau international, en facilitant l'échange de données connexes entre les organisations internationales et en fournissant un accès direct aux bases de données du SCEE existantes par les sites Web des organisations internationales et, en fin de compte, par le site Web de la Division de statistique consacré au SCEE.

49. En 2023, le groupe de travail a continué à mettre en œuvre les mesures prioritaires, comme indiqué dans sa feuille de route. Les travaux visant à étendre la couverture mondiale de l'établissement des comptes des émissions atmosphériques et des comptes de flux d'énergie physique ont progressé en 2023 avec le lancement, par le Département et l'OCDE, du premier cycle d'une collecte mondiale conjointe de

données pour les comptes des émissions atmosphériques et de flux d'énergie physique, complétant la collecte de données effectuée par Eurostat pour les pays de l'Union européenne. À cette fin, les questionnaires communs, alignés sur les questionnaires d'Eurostat, ont été élaborés et finalisés après avoir été testés avec les pays en 2022. Les questionnaires communs sont mis en correspondance avec les définitions de structure de données pour le SCEE données par l'Échange de données et de métadonnées statistiques. Le Département et l'OCDE valident actuellement les données et prévoient de les diffuser en 2024.

50. En outre, plusieurs organisations internationales ont formé un partenariat pour élaborer des statistiques trimestrielles sur les émissions de gaz à effet de serre fondées sur le SCEE. Eurostat, le FMI et l'OCDE continuent de mettre à disposition des agrégats régionaux sur une base trimestrielle. En outre, en 2023, l'OCDE a, dans le cadre du programme de travail plus large, achevé ses travaux sur l'élaboration d'estimations mondiales agrégées au niveau national sur les émissions de CO<sub>2</sub> du transport maritime, complétant les estimations connexes existantes pour le transport aérien et contribuant ainsi à améliorer l'établissement, la granularité et l'actualité des comptes des émissions atmosphériques.

51. Avec le groupe de travail sur la coordination et la communication, le groupe de travail sur la constitution de bases de données mondiales continue à coordonner la troisième phase de l'Initiative du G20 contre les lacunes en matière de données et à y contribuer. En 2023, les membres du groupe de travail ont organisé des ateliers portant sur les recommandations relatives à la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (recommandation 1) et aux comptes de l'énergie (recommandation 2). Afin de réduire la charge de travail des pays et d'éviter tout chevauchement des efforts entre les organisations internationales, les résultats de la collecte conjointe de données mondiales sur les émissions atmosphériques et les comptes de flux d'énergie physique seront utilisés pour suivre les progrès accomplis dans l'application de ces recommandations liées à la troisième phase.

52. Le PNUE poursuit ses travaux sur les comptes de flux matière. Le *Global Manual on Economy Wide Material Flow Accounting*, initialement préparé en 2021 par le PNUE et le Groupe international d'experts sur les ressources, conjointement avec Eurostat et en coopération avec l'OCDE, a été révisé et republié en 2023<sup>5</sup>. D'ici à décembre 2023, des estimations actualisées des comptes de flux matière à l'échelle mondiale seront disponibles dans la base de données des flux matière à l'échelle mondiale<sup>6</sup>, laquelle est utilisée pour suivre la mise en œuvre des objectifs de développement durable et comprend des séries chronologiques allant jusqu'à 2023 pour tous les États Membres. Des questionnaires préremplis sur les comptes de flux matière seront envoyés aux pays début 2024 pour vérification et correction à l'aide de données nationales, le cas échéant.

53. Le PNUE, en collaboration avec la Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation, met actuellement au point un outil en ligne d'évaluation de l'empreinte mondiale. Cet outil comprendra une base de données d'estimations d'empreintes matérielles, énergétiques, carbone, hydriques et terrestres par pays et permettra aux organismes nationaux de statistique et aux autres organisations concernées de calculer leurs empreintes environnementales à l'échelle nationale à l'aide de la base de données multirégionale nommée Global Resource Input-Output Assessment (évaluation des entrées-sorties des ressources mondiales). Il sera disponible d'ici à la fin de l'année 2023.

<sup>5</sup> Voir : <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/36253/UNRE.pdf>.

<sup>6</sup> Voir : [www.resourcepanel.org/global-material-flows-database](http://www.resourcepanel.org/global-material-flows-database).

54. L'OCDE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont élaboré une note de cadrage pour guider les travaux de constitution d'une base de données mondiale sur la comptabilité de la couverture terrestre. Parmi les principales étapes à venir, on compte une discussion avec les pays et les parties prenantes sur le projet de questionnaire sur la couverture terrestre, une consultation par écrit des producteurs et des utilisateurs de données afin de garantir la meilleure valeur ajoutée des comptes terrestres pour les travaux analytiques et l'élaboration de politiques, et un atelier virtuel qui sera organisé en 2024 pour finaliser le questionnaire. Une fois le questionnaire finalisé, le groupe de travail envisagera d'entreprendre une collecte de données pilote. Il rendra compte de ses progrès au Comité en 2024.

55. Les travaux sur la comptabilité de l'eau du SCEE se sont concentrés sur la disponibilité des données de base pour la comptabilité à partir des questionnaires conjoints OCDE/Eurostat-PNUE/Division de statistique sur les eaux intérieures. Bien qu'une comptabilité simplifiée de l'eau du SCEE aient été établie, les tableaux qui en résultent restent partiels et il convient d'étudier les possibilités d'obtenir des données plus complètes. En 2024, l'OCDE entreprendra une étude de faisabilité pour examiner les sources de données nationales et internationales existantes afin de déterminer si elles sont en mesure de combler les lacunes restantes.

#### **Module Intelligence artificielle au service de l'environnement et de la durabilité pour le Système de comptabilité environnementale et économique**

56. Le Centre basque de lutte contre les changements climatiques, le Centre international de physique de Donostia, le Département et le Service géologique des États-Unis ont continué à collaborer sur le centre sectoriel Intelligence artificielle au service de l'environnement et de la durabilité pour le SCEE, à l'appui de la Plateforme mondiale des Nations Unies. Le centre sectoriel, géré par le Centre basque de lutte contre les changements climatiques, est un pôle de connaissances, de technologies et d'innovation axé sur la collaboration et l'action, qui réunira l'utilisation de l'intelligence artificielle et les mégadonnées et fournira une plateforme indispensable pour faire progresser davantage l'interopérabilité des données et des modèles dans le domaine de la comptabilité environnementale et économique et de la durabilité.

57. Parmi les principales activités entreprises en 2023, citons : la participation en présentiel et en ligne à des ateliers de renforcement des capacités en Afrique, en Asie et en Amérique latine ; la fourniture à plusieurs pays, dont l'Afrique du Sud, le Botswana et le Sénégal, d'un appui technique sur l'établissement de la comptabilité de la couverture terrestre et des écosystèmes ; des tests de modèles réalisés avec des organismes nationaux de statistique ; le couplage de la plateforme du module Intelligence artificielle au service de l'environnement et de la durabilité à la plateforme openEO de l'Agence spatiale européenne<sup>7</sup> ; l'établissement de valeurs estimatives de référence globales des stocks de carbone de la végétation et des sols pour les écosystèmes terrestres, qui seront utilisées dans le prochain rapport de la Banque mondiale intitulé « Évolution des richesses des nations ». Le nombre d'utilisateurs de l'application est passé d'environ 3 300 à 4 800. Un comité consultatif pour le centre sectoriel est en cours de finalisation. Il sera composé de haut(e)s fonctionnaires des organismes nationaux de statistique et d'autres agences gouvernementales, d'agences spatiales et du monde universitaire, qui donneront leur avis sur l'orientation stratégique, la vision et le programme de travail du centre sectoriel.

<sup>7</sup> Voir : <https://eo4society.esa.int/projects/openeo/>.

## V. **Domaine D : mise en œuvre et renforcement des capacités statistiques** (dirigé par le Bureau national de statistique du Kenya et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique)

58. Le groupe de travail de l'application et du renforcement des capacités statistiques a défini plusieurs domaines d'intérêt pour son programme de travail et dressé une liste de priorités pour la période allant de juillet 2023 à juin 2024, qui s'articulent autour de trois activités principales : a) la coordination des activités de renforcement des capacités et de mise en œuvre ; b) la revitalisation du réseau des personnes référentes pour le SCEE ; c) l'appui à l'Évaluation mondiale relative à la comptabilité environnementale et économique et aux statistiques connexes.

59. En 2023, en plus d'assurer la coordination des activités de renforcement des capacités et de mise en œuvre au niveau mondial, le groupe a examiné et mis à jour le guide de mise en œuvre du SCEE. Celui-ci a été initialement élaboré en 2014 et s'est principalement concentré sur la mise en œuvre du Cadre central du SCEE. Depuis 2014, plusieurs faits nouveaux sont survenus, notamment l'adoption du SCEE pour les écosystèmes et une plus grande utilisation des données mondiales et de l'observation de la Terre à l'appui de l'établissement de la comptabilité du SCEE.

60. Le guide de mise en œuvre actualisé, intitulé « Towards the Institutionalization of the SEEA: Implementation Guide » (Vers l'institutionnalisation du SCEE : guide de mise en œuvre), contient cinq sections principales, portant sur : a) la planification stratégique ; b) la mise en place de mécanismes de mise en œuvre ; c) l'établissement de la comptabilité ; d) la diffusion des comptes ; e) l'institutionnalisation du SCEE. Chaque section présente les principaux aspects liés à la mise en œuvre du Cadre central du SCEE et du SCEE pour les écosystèmes et inclut au moins un exemple de pays pour illustrer les aspects pertinents de la mise en œuvre du SCEE. Le guide de mise en œuvre actualisé a été approuvé par le Comité à sa dix-huitième réunion, tenue en juillet 2023, et est disponible en ligne dans un format convivial et interactif<sup>8</sup>.

61. Le groupe de travail, dont les membres sont issus des pays, des commissions régionales et d'autres organisations internationales, a pour objectif de coordonner les activités de renforcement des capacités aux niveaux mondial et régional, ainsi que de veiller à ce que les enseignements tirés des diverses expériences de mise en œuvre du SCEE dans les pays soient largement partagés. La réalisation de cet objectif implique de maintenir et de mettre à jour une liste de projets actifs sur la mise en œuvre du SCEE dans les pays afin d'éviter les doublons et d'assurer une utilisation efficace des ressources.

62. L'Évaluation mondiale relative à la comptabilité environnementale et économique et aux statistiques connexes vise à mieux comprendre la mise en œuvre du SCEE au niveau national, y compris les dispositions institutionnelles et de financement, les priorités et les plans futurs des pays pour la mise en œuvre de la comptabilité, l'assistance technique reçue et fournie, et l'utilisation des comptes. Elle permet d'évaluer le soutien dont les pays ont besoin pour mettre en œuvre le SCEE. Elle permet également d'effectuer le suivi des objectifs de développement durable au moyen de deux indicateurs : a) l'indicateur 15.9.1 sur l'intégration des valeurs des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale et locale, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les comptes ; b) l'indicateur 12.b.1 sur la mise en œuvre des outils comptables standard pour suivre les aspects économiques et environnementaux de la durabilité du tourisme.

<sup>8</sup> Voir : <https://seea.un.org/content/towards-institutionalization-seea-implementation-guide>.

L'Évaluation mondiale de référence a été communiquée aux pays en septembre 2023 et ses résultats sont soumis à la Commission en tant que document de référence.

63. Reconnaissant l'importance du flux d'informations sur les activités de renforcement des capacités et de mise en œuvre aux niveaux régional et mondial, le groupe de travail vise à élargir sa composition pour inclure de nouvelles organisations internationales et régionales qui s'intéressent de plus en plus à la mise en œuvre du SCEE, ainsi que quelques pays qui pourraient servir d'ambassadeurs pour la mise en œuvre du SCEE dans leurs régions.

64. Le groupe de travail et le Comité élargi restent en contact avec les pays par l'intermédiaire des personnes référentes pour le SCEE (fonction mise en place en 2020), qui servent de premier point de contact dans les pays pour toutes les questions liées au SCEE, y compris les mises à jour des données, la réponse à l'évaluation mondiale, la validation des données et la coordination des travaux du SCEE. Le réseau des personnes référentes pour le SCEE a été mis en place en demandant à tous les États Membres de soumettre des nominations. Le Département a reçu environ 192 candidatures provenant de 123 pays.

65. Le réseau a bien servi de point de contact pour toutes les questions liées au SCEE. Le groupe de travail a pour objectif de revoir le mandat des personnes référentes, d'examiner et d'actualiser la composition actuelle du groupe et, le cas échéant, de collaborer davantage avec les personnes référentes afin de les aider à assumer leurs responsabilités telles qu'elles sont définies dans le mandat.

66. De nombreuses activités et projets de mise en œuvre du SCEE sont en cours. Le Département a récemment achevé un projet de trois ans financé par la douzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement. Le projet aide les pays suivants à mettre en œuvre le SCEE et à l'utiliser pour élaborer des politiques fondées sur des preuves en Asie et en Afrique : le Bhoutan, le Kenya, le Mozambique, les Philippines et le Sénégal. Le Département aide les pays concernés à mettre en place des cadres institutionnels à l'appui de la mise en œuvre du SCEE, ainsi qu'à établir des comptes pilotes et à promouvoir leur utilisation en faveur de l'élaboration des politiques et des objectifs de développement durable. Il a organisé plusieurs ateliers de formation régionaux dans le cadre du projet, notamment : l'atelier régional de formation sur une approche comptable des statistiques et indicateurs des changements climatiques, qui s'est tenu à Chiba (Japon) en avril 2023 ; l'atelier régional de formation sur le SCEE pour les écosystèmes pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenu à Manille en juin 2023 ; l'atelier régional de formation sur l'approche comptable des politiques de lutte contre les changements climatiques en Afrique, qui s'est tenu à Nairobi en septembre 2023.

67. Le cours d'apprentissage en ligne sur le SCEE pour les écosystèmes, développé par le Département et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en 2023, a été traduit en français et en espagnol. Un programme d'apprentissage en ligne facilité, auquel ont participé 348 personnes issues de 73 pays, a été mené d'octobre à novembre 2023. En outre, en 2023, le Département a publié en portugais le cours d'apprentissage en ligne intitulé « SEEA for policy makers », déjà disponible en anglais, en espagnol et en français.

68. Le programme mondial pour la durabilité<sup>9</sup>, qui est le dispositif d'assistance technique de la Banque mondiale sur l'économie du capital naturel, les services écosystémiques et la durabilité, a pour objectif de renforcer et de promouvoir l'utilisation des données et des analyses (économiques et financières) sur le capital naturel et les services écosystémiques afin d'éclairer les dialogues mondiaux et les

<sup>9</sup> Voir : [www.worldbank.org/en/programs/global-program-on-sustainability](http://www.worldbank.org/en/programs/global-program-on-sustainability).

décisions des gouvernements et des marchés financiers. Il accorde des subventions d'assistance technique pour l'établissement de comptes de capital naturel dans plusieurs pays, dont l'Éthiopie, le Ghana, le Nigéria et la Türkiye. Au niveau mondial, il établit et publie régulièrement une évaluation complète des comptes de richesse de plus de 140 pays (notamment le capital naturel, physique et humain). Le cinquième numéro de la série, intitulée *L'évolution des richesses des nations*, est actuellement en cours de production et vise à élargir le champ d'application ainsi que la profondeur conceptuelle et méthodologique de la comptabilité et de l'analyse de la richesse.

69. L'OCDE et la CEE ont organisé le huitième séminaire annuel conjoint sur la mise en œuvre du SCEE en mars 2023, au cours duquel les questions suivantes, entre autres, ont été discutées : le rôle du SCEE dans la mesure de la transition vers une économie circulaire ; les progrès accomplis par les pays dans la mise en œuvre de la comptabilité des écosystèmes ; l'intégration des comptes à des fins d'analyse ; les faits nouveaux liés aux normes et classifications internationales telles que le Système de comptabilité nationale.

70. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) aide les pays de la région à produire et à utiliser des statistiques et des comptes intégrés en réponse à des préoccupations politiques prioritaires, telles que le développement durable des océans. En 2023, l'appui à la comptabilité des océans a été étendu à deux pays : a) les Palaos, pour le suivi des herbiers de phanérogames marines dans l'État d'Airai en tant qu'habitat important pour les poissons, et pour le suivi des écosystèmes coralliens dans l'État de Koror dans le contexte des revenus du tourisme durable, ainsi que pour un projet pilote national sur les comptes des mangroves ; b) le Samoa, pour l'extension des comptes pilotes initiaux, l'accent étant mis sur les mangroves. En collaboration avec le Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan, la CESAP a appuyé l'initiative des Maldives sur la comptabilisation du capital naturel dans l'atoll de Laamu. En ce qui concerne les autres comptes du SCEE, la CESAP a aidé les Fidji à développer des statistiques et des comptes intégrés à fort impact, y compris des comptes issus du Cadre central du SCEE et du SCEE pour les écosystèmes, en mettant l'accent sur les forêts. Plusieurs cours d'apprentissage en ligne ont été organisés par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en 2023, notamment sur la comptabilité de l'eau du SCEE et l'utilisation du SCEE dans le cadre des indicateurs des changements climatiques.

71. Le FMI a récemment lancé un nouveau programme de développement des capacités en matière de statistiques sur l'environnement et les changements climatiques, qui fournira aux pays membres du FMI les outils, les ressources et les capacités techniques nécessaires à l'élaboration d'une série de statistiques sur l'environnement et les changements climatiques, fondées sur le SCEE et pertinentes au niveau macroéconomique. Dans le cadre du programme, on travaille en étroite coordination avec d'autres organisations internationales, en particulier les entités des Nations Unies et la Banque mondiale. Le programme appuie actuellement la mise en œuvre de statistiques liées aux changements climatiques fondées sur le SCEE en Afrique du Sud, au Bangladesh, en Colombie, au Ghana, en Indonésie, au Mozambique, au Pérou et au Viet Nam. Deux formations ont été organisées en 2023 dans le cadre de ce programme. La première a été organisée en ligne à l'intention des pays africains et en collaboration avec l'Institut africain de formation du FMI basé à Maurice. La seconde, d'une durée de deux semaines, a été organisée à Abou Dhabi du 4 au 15 décembre 2023 en collaboration avec le Centre d'études économiques et financières FMI-Moyen-Orient, le Fonds monétaire arabe et l'Agence internationale de l'énergie. Des fonctionnaires de banques centrales, de ministères des finances et d'organismes nationaux de statistique ont participé aux deux formations.

72. La communauté de pratique de la comptabilisation du capital naturel en Afrique<sup>10</sup> a continué à organiser régulièrement des webinaires, offrant ainsi aux pays de la région et aux organisations internationales la possibilité de partager leurs expériences. Elle a convoqué et facilité le deuxième forum politique sur la comptabilisation du capital naturel en Afrique, qui s'est tenu à Nairobi les 6 et 7 septembre 2023 sur le thème « Utiliser la comptabilité et l'analyse du capital naturel pour éclairer les politiques de développement, de lutte contre les changements climatiques et de protection de la nature ». Le forum, qui s'est tenu parallèlement au Sommet africain pour le climat, a offert aux participantes et participants une plateforme ciblée pour discuter de l'utilisation de la comptabilité du capital naturel et des défis et opportunités associés à l'utilisation de données, d'outils et d'analyses sur le capital naturel pour éclairer et appuyer les politiques dans les pays africains. Plus de 120 représentantes et représentants en provenance de 30 pays y ont assisté.

## **VI. Questions à examiner**

73. La Commission de statistique est invitée à faire connaître ses vues sur les points suivants :

- a) La proposition de mise à jour du Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique (voir section III) ;
- b) Le rôle et la participation du Comité dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et la participation des organismes nationaux de statistique à l'élaboration et à la mise en œuvre de son cadre de suivi (voir section II) ;
- c) Les progrès accomplis en matière de collecte de données et de bases de données au niveau mondial, tant pour le Cadre central du SCEE que pour le SCEE pour les écosystèmes (voir section IV) ;
- d) La participation du Comité à la nouvelle Initiative contre les lacunes en matière de données, notamment en ce qui concerne les recommandations 1, 2, 6 et 7 relatives aux changements climatiques (voir section II) ;
- e) Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du SCEE pour les écosystèmes, l'avancement du programme de recherche et la mise au point de méthodes et d'orientations pour l'établissement des comptes (voir section III) ;
- f) Le recours aux partenariats, à la collaboration régionale et au réseau de personnes référentes pour le SCEE pour l'avancement de la mise en œuvre du SCEE au niveau mondial (voir section V) ;
- g) Le programme de travail du Groupe de Londres (voir section III).

---

<sup>10</sup> Voir : <https://seea.un.org/content/africa-community-practice>.